

ples et si précieux, c'est aux instituteurs et aux institutrices qu'il incombe de les donner ; voilà pourquoi leur mission, comme la mienne, leur impose des devoirs importants. Ceux qui consacrent leur existence à l'enseignement ne peuvent oublier qu'ils ont non seulement à instruire les enfants, mais aussi à leur donner l'éducation,

Comme vous le savez, Messieurs, l'instruction et l'éducation sont deux choses distinctes. Si la première peut faire des savants, la seconde fait des hommes. De nos jours, il y a malheureusement une tendance marquée en certains pays à sacrifier l'éducation à l'instruction. Pourtant l'enseignement populaire le plus fécond et le plus durable ne consiste point en une suite de leçons données en classe par le maître ; il doit renfermer tout entière l'éducation de l'homme, car son but, tout en instruisant, est de former le caractère et le jugement de l'élève, de développer dans son cœur le germe des vertus chrétiennes, d'élever son âme, en un mot, de l'améliorer.

Le champ de l'instituteur est donc bien vaste à parcourir, car il ne remplirait point l'attente des pères de famille s'il se bornait à enseigner les matières du programme d'études, sans y ajouter ses exhortations au bien, ses conseils, les leçons utiles qu'il peut tirer de l'histoire de son pays pour élargir la sphère d'idées des enfants et leur faire apprécier l'héroïsme et le patriotisme de leurs aïeux.

Je ne doute point, Messieurs, que vous ne compreniez parfaitement la grandeur de votre tâche, et que l'instituteur de la paroisse la plus reculée de la province, en voyant devant lui de jeunes enfants qui seront les hommes de l'avenir, ne sente son cœur déborder d'amour pour son pays et ne soit prêt à répéter d'une voix émue cette belle parole d'un des premiers éducateurs du Canada, le Père Lejeune, qui écrivait en 1632 :

“ Je suis devenu régent en Canada ; j'avais l'autre jour un petit sauvage d'un côté et un petit nègre de l'autre auxquels j'apprenais à connaître les lettres. Après tant d'années de régence, me voilà enfin retourné à l'A,B,C, mais avec un contentement et une satisfaction si grande, que je n'eusse pas voulu changer mes deux écoliers pour le plus bel auditoire de France.”

Quant à moi, j'ai accepté une œuvre qui requiert beaucoup de travail et de sollicitude ; Messieurs les Instituteurs, je vous demande de m'en rendre l'accomplissement aussi facile que possible par votre coopération active, votre zèle et votre indulgence. Serai-je à la hauteur des circonstances ? Puisse Dieu le vouloir et bénir ma mission !

Cette mission, je ne la croirai remplie, que lorsque la province de Québec occupera, sous le rapport de l'efficacité des écoles primaires, la première place parmi ses provinces sœurs de la confédération, comme elle paraît déjà l'occuper par ses maisons de haute culture intellectuelle.

M. le président présente ensuite à l'auditoire le conférencier, M. l'abbé Duckett.

Celui-ci se lève alors au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Le savant conférencier avait choisi pour sujet :

“ *Hildebrand ou le pape Grégoire VII.*”

Cette conférence, quoique sérieuse, a plu à l'auditoire, qui a suivi l'intéressant conférencier avec beaucoup d'attention.

M. l'abbé Duckett a tracé là, dans un style clair et facile, une page d'histoire du moyen âge, et l'a fait avec tout ce talent de dialectique que tout le monde lui reconnaît.

M. le Président présente alors l'adresse suivante à l'hon. G. Ouimet, ex-Surintendant de l'Instruction publique :

A L'HONORABLE GÉDÉON OUIMET,

ANCIEN SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE.

MONSIEUR,

Nous sommes heureux que vous ayez bien voulu répondre à notre invitation, car votre présence en ces lieux nous permet de vous exprimer les sentiments de gratitude que nous entretenons à votre égard.

Notre intention n'est pas d'apprécier les services que vous avez rendus à la cause de l'Instruction publique pendant votre longue administration. Nous ne parlerons pas non plus de l'impartialité avec laquelle vous accueillez les demandés de tous—celles des protestants comme celles des catholiques,—de cet esprit d'équité et de conciliation qui présidait à vos décisions, de votre exquise courtoisie envers tout le monde : ces choses dépasseraient de beaucoup les limites que nous nous sommes proposées ; d'ailleurs, elles ont laissé au département de l'Instruction publique des traces profondes qui rappelleront longtemps votre souvenir.

Mais, d'un autre côté, la reconnaissance nous fait un devoir de ne pas oublier la sympathie que vous avez sans cesse manifestée aux membres du corps enseignant, ainsi que les peines que vous vous êtes données pour améliorer leur condition, et leur assurer quelque moyen de subsistance sur leurs vieux jours. En agissant de la sorte, Monsieur, vous avez obéi à une idée généreuse, et surtout à un sentiment de justice. Car vous avez toujours considéré que celui qui voue son existence à l'avancement moral et intellectuel de ses compatriotes, mérite bien de son pays, et que le léger traitement qu'il reçoit en retour n'est pas une compensation adéquate des services qu'il rend à la société. Aussi avez-vous tout mis en œuvre : vos connaissances légales, les avantages de votre position, et votre influence auprès des autorités, afin de nous obtenir la loi du FONDS DE PENSION.